

Loisirs et sports individuels dans les milieux naturels ([19.027ce](#))

Une réponse nécessaire mais un peu frileuse



La députée Annie Clerc-Birambeau a livré les fruits des réflexions du groupe socialiste.

« Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Le postulat Jean-Claude Guyot, sur la problématique des loisirs et des sports en milieu naturel, étudié par la commission consultative « Nature Tourisme Loisirs et Sport » en 2013 et 2014 a révélé le besoin d'un inventaire pour savoir quel est l'état de la situation dans le canton, l'importance du problème et les effets en termes de pression sur les ressources naturelles et les conflits potentiels, voire la nécessité de réglementer ou non, pour quelle activité et sur quel site. Le résultat final a été présenté en 2017 et le rapport mis en consultation en 2019...

Sans grande surprise, les résultats ont montré un engouement croissant des loisirs en milieu naturel, une diversification de ceux-ci, des activités nouvelles à mieux sérier, et une augmentation des conflits. Ces conflits d'ailleurs se concentrent sur certains sites et ce sont paradoxalement les conflits entre usagers de différentes activités qui sont les plus forts. Le groupe socialiste a lu avec intérêt ce rapport d'information, ce rapport bilan sur lequel on ne peut être que d'accord sur les principes de base. Il se demande néanmoins comment se passe la collaboration avec les milieux paysans et leurs troupeaux ? De plus, des recommandations générales comme la sensibilisation, la priorisation des territoires, la signalisation, l'information, l'organisation de l'accès aux activités, sont à mettre en œuvre, mais quand et selon quelle planification ? La motion Laurent Debrot de 2010, non classée lors du rapport 12.061 sur l'avenir de la région du Creux du Van, pose la problématique plus générale de la protection des milieux naturels, d'adapter la législation quant aux nouvelles activités préjudiciables à la faune principalement.

Le Conseil d'État propose la mise sous protection raisonnée des objets ICOP - acronyme comme chacun le sait pour Inventaire Cantonal des biotopes, Objets géologiques et sites naturels d'importance régionale à Protéger (ICOP) - et propose aussi un développement de Plans d'affectation cantonaux plutôt que des arrêtés. Nous apprécions l'engagement d'un ranger dédié à la sensibilisation et la protection de la nature au Creux-du-Van. Toutefois, nous nous permettons de faire remarquer que si les drones sont réglementés, cette réglementation n'est pas notifiée sur le panneau à l'entrée du site, à moins que depuis, il ait été modifié... De manière générale, le groupe socialiste salue l'effort qui a été fait quant aux inventaires, aux rencontres entre les différents acteurs, salue la volonté de responsabilisation, d'éducation et d'information – comme déjà dit, on ne peut qu'être d'accord sur les principes – mais nous restons déçus par le manque de volonté d'aboutir rapidement à la matérialisation de tout ce qui nous est proposé dans ce rapport. Beaucoup trop de propositions utilisent les verbes au futur, voire même au conditionnel, et c'est

dommage ! L'État a indéniablement un rôle de coordinateur et d'incitateur et nous ne pouvons que l'encourager à activer sérieusement ses intentions. Nous lui demandons que, dès maintenant, il mette à disposition le temps nécessaire pour assumer ces tâches. Notre canton a des espaces naturels de très belle qualité qu'il convient de protéger en trouvant un accompagnement approprié avec tous les acteurs, afin de réduire les risques de conflits et permettre à chacun de profiter des éléments naturels du canton.

Nous classerons le postulat et la motion. »

- Le classement du postulat (13.113) a été accepté par 111 voix contre 0 non et 1 abstention.*
- Le classement de la motion 10.182 a été approuvé par 87 voix contre 16 non et 8 abstentions.*